

# MALBOSC



*le pont de Malbosquet*

*Informations municipales - Janvier 1998 n° 71*



# S O M M A I R E

n°

7

- p. 2 le mot de Mme le maire
- p. 3 conseil municipal, séance du 29/10/97
- p. 4 conseil municipal, séance du 19/12/97
- p. 5 état-civil - dons au ccas - service national
- p. 6 le repas des anciens
- p. 7 la page des enfants de l'école
- p. 8 " " "
- p. 9 dossier "les ordures ménagères"
- p. 10 }
- p. 11 } document sur le Parc Naturel Régional
- p. 12 } de la Châtaigneraie et des Sucs
- p. 13 } d'Ardèche (remis lors de la réunion
- p. 14 } du 14 janvier 98)
- p. 15 }
- p. 16 Malbosc, un peu de son passé - l'Eglise
- p. 17 Malbosc et la poste, petite histoire du timbre poste
- p. 18 Article "Gare aux tiques" du bulletin de la MSA
- p. 19 " " " "
- p. 20 Tribune libre "l'Arc en Ciel" de James Bryant
- p. 21 Tribune libre "Halloween" de Marie à Malbosquet.

nous vous souhaitons une bonne lecture !



## le mot de Mme le Maire

Chers amis,

La parution de ce premier bulletin de 1998 a été retardée pour une cause indépendante de notre volonté...

Mais je souhaite néanmoins vous dire les vœux que je forme pour chacun d'entre vous. Que cette année qui commence soit bonne et heureuse, qu'elle vous apporte les satisfactions que vous attendez ainsi que la santé... qu'elle soit douce aux plus démunis, que l'exclusion et le chômage soient maîtrisés, que nous ayons enfin une raison d'espérer en l'avenir.

Pour la commune, je souhaiterais des subventions plus substantielles, la simplification des démarches pour les obtenir ainsi que la diminution de nos charges.

Voilà en résumé les quelques "choses" qui rendraient la gestion plus facile...

Et pourtant, nous avançons : la réhabilitation de la mairie s'achève avec plusieurs mois de retard, les postes de javellisation du chef-lieu et de Malbosquet sont en fonction, la réparation du toit de l'église est en cours.

En 1998, la priorité sera donnée au poste de javellisation de Mourèdes et à la station de pompage. Nous devons régulariser la situation juridique des sources pour lesquelles le transfert de propriété n'a pas été fait : Patrigalet, Anfès, les Théronds. la rénovation du réseau d'AEP du Mas est une nécessité.

Depuis Octobre 1995, la desserte de la Lauzière est en gestation, si tout va bien, elle pourrait se faire cette année. Les aires de croisement sur les routes communales élaborées avec le concours de la DDAF, des Pompiers et de la DDE, dotées d'une subvention de 85% seraient bénéfiques pour la circulation mais surtout en cas d'incendie.

Plusieurs dossiers restent en attente : le pont d'Abeau dont le statut est à préciser avant d'y faire les travaux. L'eau prise sur le réseau de banne facturée par le SEBA à un prix prohibitif et qu'il faudra bien régulariser, certaines demandes figurant aux "questionnaires" qu'il faudrait prendre en compte, je pense aux panneaux d'affichage, aux bornes SOS-téléphone, etc... mais tout cela a un coût et on ne peut pas tout faire, tout de suite... Il ne faut pas oublier que nos seules ressources sont la dotation globale de fonctionnement et les impôts locaux... c'est peu, en regard des charges incompressibles !

Si vous avez une solution....

Votre maire dévouée,  
Alice Icard

## Conseil municipal : séance du 29 Octobre 1997

Absents : Maria Sanz, Jean Allègre donne pouvoir à G. François.

### Vote des budgets supplémentaires :

#### M14 Fonctionnement

Recettes : 231 268 F dont 168 161 F d'excédent 96  
Dépenses : 231 268 F

#### Investissement

Recettes : 1 252 651 F dont 541 290 F d'excédent 96  
Dépenses : 1 252 651 F

Vote à l'unanimité

#### M 49 Fonctionnement

Recettes : 10 941 F  
Dépenses : 10 941 F

Vote à l'unanimité

#### CCAS

Recettes : 17 065 F dont 14 059 F d'excédent 96  
Dépenses : 17 065 F

Vote à l'unanimité.

### A.E.P.: Poste javellisation Mourèdes / compteur La Loubatière :

montant des travaux : 60 300 F TTC.

Demande de subvention au Conseil général et à l'Agence de l'eau. Vote à l'unanimité des présents.

### VOIRIE : dégâts d'orage des 6 et 7 octobre 97 :

Une estimation est demandée à la DDE : 67 000 F

Si le montant est inférieur à 10 % du budget de fonctionnement, pas de subvention accordée.

Piste de l'Elzède : piste en très mauvais état suite aux orages d'octobre. B. Gilli propose de faire les travaux si la mairie achète les matériaux. Cette piste étant privée, la commune ne peut intervenir.

### SICTOBA : compte rendu de la réunion du comité syndical du 28/10/97.

- Construction de la station de traitement des lixiviats : coût 4 500 000 F. Subvention 60%. Exploitation en régie par le Sictoba. Fin des travaux prévue en octobre 98.
- Indemnisation de la commune de Grospierres : litige réglé pour les années 94/95 sur la participation du domaine du Rouret. Convention d'indemnisation fixée à 45 000 F/an à partir de 98.
- Retrait du syndicat de la commune de Pied de Borne : indemnité forfaitaire de post-exploitation estimée environ à 150 000 f.
- Suppression du poste de secrétaire général à compter du 1/1/99, il sera remplacé par Jérôme Gauthier, technico administratif.
- modification des statuts en vue de l'adhésion d'un groupement de communes

REVISION TARIFS DE L'EAU reportée à la prochaine séance.

Absents : Raymond Hours, Blandine Robert excusée et Jean Allègre qui donne pouvoir à G. François.

#### Révision des tarifs de l'eau

Après examen des différentes simulations effectuées en prenant en compte 140 compteurs et 8000 m<sup>3</sup> d'eau vendue, le conseil décide une augmentation de 3% :

- prix du m<sup>3</sup> : 4,15 F
- Abonnement : 360 F
- Location compteur : 36 F

Le prix du raccordement au réseau est fixé à 3 000 F. Ce prix est inférieur au coût réel et sera probablement réévalué dans l'avenir.

Vote à l'unanimité. Malgré cette augmentation, le budget de l'eau (M49) pour être équilibré, devra recevoir une subvention du budget général qui sera fixée avec le budget primitif.

#### Station de pompage de Mourèdes - rénovation du réseau du Mas :

C'est la Dotation Globale d'Équipement (DGE) qui prendra en compte ces travaux. Le conseil Gal ne pouvant s'en charger. Montant 180 000F. Nouvelle délibération est prise à l'unanimité.

#### Chemin de la Lauzière :

- La maîtrise d'oeuvre est accordée à la DDE.
- Une subvention pour désenclavement de hameau est demandée au Conseil Général.

Montant travaux : 259 290 F.

Délibérations prises à l'unanimité des présents.

Mme le Maire fait part au conseil de la pétition adressée par M. Garnier Roland qui souhaite l'élargissement du chemin communal et l'abandon du projet par le chemin forestier privé. Pour tenir compte des avis de la DDE, c'est le chemin forestier qui deviendra voie communale (il manque 2 signatures des promesses de vente){\*}

#### Régularisation : achat des terrains pour les sources AEP

3 sources sont concernées : Patrigalet qui dessert Aubrias, Anfès pour Chabannes et les Théronds pour les Escoussous. Tous ces captages sont faits mais il n'y a pas eu transfert de propriété des terrains à la commune et la loi nous fait obligation de régulariser cette situation.

Vote à l'unanimité pour cette régularisation.

**SICOM** : le syndicat de collecte des O.M. envisage l'achat groupé de conteneurs afin d'obtenir une subvention. La commune pourrait acheter 2 conteneurs supplémentaires.

#### S.E.B.A. (Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche)

Certains abonnés sont desservis par le réseau de Banne affermé au SEBA. Il faut uniformiser les tarifs de l'eau sur la commune. Après différentes démarches pour obtenir une convention SEBA/Commune pour une vente en gros d'eau potable, une réunion avec le Pdt du SEBA, de la CISE et du secrétaire général a permis de constater que les propositions étaient inacceptables et de plus, illégales. La commune ne peut être considérée comme adhérente au SEBA et payer l'eau comme un abonné ordinaire (9 F30 le m<sup>3</sup> + abonnement). Une réunion à la sous-préfecture est prévue pour régler cette affaire.

#### Divers :

Les "Restos du Coeur" Ardèche et Gard demandent une subvention. Mme le maire propose une réunion du ccas pour décider du montant.

Mme le maire informe le conseil qu'une réunion organisée par le SIDET, est prévue aux Vans le 14/01/98 pour le Parc Naturel Régional de la Châtaigneraie. (Ci-après un document présentant le Parc Naturel Régional remis lors de cette réunion).

## Etat - Civil

### Décès

M..RIVIERE époux Loubier Valentine  
M. MAZZEI Raymond de Mourèdes, le 5 janvier 1998 à Alès.

### Mariage

MOTTE Philippe et DE LAENDER Katy à Malbosc le 29 octobre 97

### Naissances

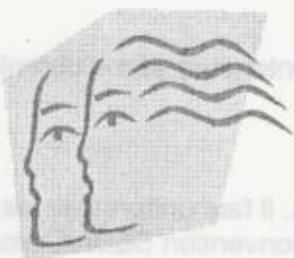
Nicolas, chez Hélène et Roland Louche-Débroas de Joyeuse  
Des jumeaux, Allan et Cheyenne, chez Florence et Franck BERTHON, du mas, nés le 29 janvier 1998, à Alès.

## DONS au C.C.A.S.

Annie Tumbarello : 150 F  
Patrick Jardé : 70 F  
Michel Manificier : 100 F  
Michel Ripart : 200 F  
Franck Benoit (maire de Bordezac) : 100 F  
Restaurant l'Escale : 300 F  
Laurette Coste : 100 F

### INFORMATION GENERALE relative au recensement des jeunes hommes nés en 1981 et 1982. (référence : loi n° 97 1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)

la loi citée en référence définit les nouvelles modalités de recensement :



- l'âge de présentation est abaissé de 17 ans à 16 ans
- par ailleurs, en 1999, les jeunes hommes et les jeunes filles nés en 1983 sont soumis à cette obligation dès l'âge de 16 ans.
- les jeunes hommes nés en 1980 et en 1981 sont recensés à l'âge de 17 ans par mesure dérogatoire.
- les jeunes hommes nés en 1982 doivent être recensés avant l'âge de 17 ans.

Pour être plus clairs...

voici les dates auxquelles les jeunes hommes doivent se présenter cette année en mairie pour se faire recenser

DATES DE NAISSANCE	RECENSEMENT EN MAIRIE
en janvier, février, mars 1981 en janvier, février, mars 1982	AVRIL 1998
en avril, mai, juin 1981 en avril, mai, juin 1982	JUILLET 1998
en juillet, aout, septembre 1981 en juillet, aout, septembre 1982	OCTOBRE 1998
en octobre, novembre, décembre 1981 en octobre, novembre, décembre 1982	JANVIER 1999

## *Repas des Anciens*

*Encore une belle journée passée ensemble où beaucoup de retraités, d'amis et de voisins se sont retrouvés dans la salle des fêtes de Malbosc pour partager le repas du CCAS.*

*Ce repas à quelques jours de Noël avait déjà un goût de fête.*

*L'abondance et la qualité du menu préparé par notre restaurateur d'Aubrias - l'Escale, pour ne pas le nommer - a éveillé nos papilles et nous a mis plutôt de bonne humeur.*

*Le vin et le champagne aidant quelques-uns se sont levés, attirés par les premières notes du groupe d'accordéonistes. Des valse, des tangos, peut-être même une ou deux javas ont fait se révéler quelques danseurs, des quasi professionnels aux plus timides.*

*L'après-midi s'est terminée dans la bonne humeur générale.*

*Le CCAS remercie tous ceux qui ont participé à la réussite de ce repas et particulièrement le Comité des Fêtes et l'Association de Chasse pour leurs dons et Mr Blondel qui nous a fait participer à une séance de photos.*

*Maria Sanz*

# L'écho...le

Pierre est dans la rivière,  
Il s'y baigne depuis hier.  
Thomas va au cinéma,  
En mangeant une barbe-à-papa.  
Tom a bu trop de rhum,  
Il en est tombé dans les pommes.  
Louisa cueille du mimosa,  
C'est pour offrir à son papa.  
Amélie voudrait être fourmi,  
Pour pouvoir piquer les souris.  
Lucas a la baraka,  
Depuis qu'il boit du coca.  
Joël creuse avec sa pelle,  
Il espère découvrir du sel.  
Quand Florence donne la cadence,  
On y danse, on y danse.  
Nils compte jusqu'à dix,  
Et puis boit une deuxième Pils.

Collectif.

Comment  
ramasse-t-on  
la papaye?

M. et Mme  
Cètété ont 4  
enfants. Quels  
sont les  
prénoms?

Multiplicachée:

$$\begin{array}{r} ABC \\ \times \quad DE \\ \hline FGAC \\ AHFF \\ \hline AJDEC \end{array}$$

Vous avez aimé...  
2ème Round:

$$\begin{array}{r} ABC \\ \times \quad DD \\ \hline EAED \\ EAED \\ \hline DEFGD \end{array}$$

## Cà fait frémir:

Avis à tous les superstitieux, en l'an 2000, le Jour de l'an tombera un vendredi 13...

## Je ne vous ferai pas la cour...

*Est-ce qu'un zèbre est blanc rayé de noir ou alors noir rayé de blanc?... Est-ce que la cour de récréation de l'école est le prolongement incontournable de la salle des fêtes?*

*Je m'explique: Il y a dans la cour de récréation de l'école une cabane avec son toboggan, des porteurs pour les petits, un panneau d'escalade avec son tapis de réception.*

*C'est toujours gênant de voir, les jours d'occupation de la salle des fêtes (ce qui est une bonne chose) des enfants sans surveillance utiliser le matériel de l'école. Non, la cour de récréation ne fait pas partie de la salle des fêtes! Qu'elle soit utilisée par les enfants qui n'ont pas les mêmes jeux que les adultes OK! Que les adultes la demandent dans certaines circonstances soit! Mais en respectant un lieu qui est utilisé pendant dix mois de l'année par des enfants qui aimeraient que leurs jeux ne soient pas détériorés par d'autres enfants (ou grands enfants...) utilisateurs d'un jour.*

*Et n'oublions pas que ce qui est toléré aujourd'hui pourra être refusé demain...*

## Le chargé d'école

Trois résistants, prisonniers de la Gestapo, sont amenés sur la Tour Eiffel.

"Vous allez lâcher votre montre dans le vide. Si vous arrivez en bas avant elle, vous êtes libre, sinon..."

Les deux premiers ne retrouvent que des débris.

Le troisième lance sa montre, descend tranquillement, va boire un coup, lit son journal... et finalement va rattraper sa montre.

Comment a-t-il fait?

Au pied de la Tour Eiffel, il y avait un chien tout seul, attaché à un piquet.

A quelle altitude se trouve-t-il?

Il est assis sans maître.

Il a retardé sa montre de 2 heures...

Il avait retardé sa montre de 2 heures...

956 X 22

458 X 96

Marc,

Vyon, Aude, Anne et

Avec une fourchette.

Solutions des jeux:



## Dossier : les ordures ménagères

Le ramassage et le traitement des ordures ménagères préoccupent de plus en plus les pouvoirs publics et les collectivités locales. Les gens sont de plus en plus sensibles à leur environnement paysager et à la qualité de l'air qu'ils respirent. Ils veulent donc voir disparaître décharges sauvages et fumées polluantes mais, comme parallèlement :

- la consommation augmente
- les exigences en matière d'hygiène nécessitent de plus en plus d'emballages,
- de nouvelles habitudes alimentaires s'installent, comme le remplacement du pain par des céréales emballées,
- les plastiques envahissent notre univers,
- les objets manufacturés sont fabriqués pour des durées d'utilisation de plus en plus courtes, quand ils ne sont pas jetables

le volume des ordures ménagères et de tous les déchets domestiques augmente année après année.

Ces tendances ne vont pas, manifestement, vers un renversement, une diminution des besoins, d'où une nouvelle façon d'envisager l'élimination de nos déchets :

- Sélection, à la base, des ordures. Dans de nombreuses régions, le tri des verres, des bouteilles plastiques et des papiers-cartons est banalisé. Dans certains pays d'Europe, le tri se fait dès le magasin ou à la cuisine.
- Des recherches se développent pour permettre la dégradation naturelle des plastiques. Le recyclage de certains produits se généralise. Les constructeurs eux-mêmes sont invités à assurer eux-mêmes le recyclage de leur produit, en incluant le prix de la destruction de l'objet manufacturé dans le prix de vente.
- Le traitement des ordures ménagères, associé à toutes sortes de recyclages, devient de plus en plus sophistiqué, moins polluant, plus cher.

A Malbosc, comme ailleurs, nous subissons exactement les mêmes influences et nous suivons, plus ou moins bien sûr, la même évolution, population fixe et saisonnière confondues...

### LE COUT:

Obligatoires depuis 1975, le ramassage et le traitement des ordures ménagères ont été mis en place sur la commune en 1977 et 1979.

La participation des usagers, appelée taxe des ordures ménagères, est incorporée aux impôts locaux. Elle est calculée au prorata de l'impôt foncier bâti des particuliers. Elle est exactement proportionnelle à la valeur locative des locaux. La totalité de la dépense "ordures ménagères" est divisée par le total des bases d'imposition (foncier bâti) de la commune et multiplié par la base d'imposition de chaque propriétaire pour calculer sa taxe ordures ménagères.

Le coût total de ce service comprend :

- le ramassage effectué par le SICOM (Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères)
- la destruction faite par le SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures de Basse Ardèche)

Le Sicom assure le ramassage tous les 15 jours en général et une fois par semaine en été sur un parcours de 47 Km ! Il y a des problèmes de surcharges à la saison touristique, on devrait pouvoir y pallier en installant de nouveaux conteneurs aux lieux les plus encombrés.

Le Sictoba, assurant le traitement de nos déchets, a dû augmenter sérieusement son budget. En effet, il y a quelques années, la Préfecture avait dénoncé la non-conformité du site de Grospierres-Beaulieu et demandé d'y remédier. La décharge, créée il y a 20 ans pour 16 communes, en reçoit aujourd'hui 51. La méthode employée (broyage et stockage) ayant ses limites, la décharge est aujourd'hui pleine. Par ailleurs, et malgré la mise en oeuvre de travaux d'aménagements, les nuisances (odeurs, papiers et plastiques volants, pollution de la rivière proche, la Luzerette) ont fini par provoquer un procès avec Grospierres que le Sictoba a perdu.

La mise aux normes comprend dans un premier temps le traitement correct des lixiviats (rejets liquides après les pluies notamment), criblage des déchets et compactage pour diminuer le volume.

Dans l'avenir, il faudra reprendre les déchets stockés dans la décharge, les composter, ce qui paraît possible pour la moitié d'entre eux, compacter le reste en ballots inertes (4 fois moins de volume). Cette option permettrait de gagner de la place et donc du temps mais à plus ou moins long terme, il sera nécessaire d'envisager une autre unité de traitement. Sur quel site ? avec quelle technique ? en sachant que la gestion de l'ancien dépôt restera à notre charge...

### QUELQUES CHIFFRES...

Le Sictoba traite environ 12 000 T de déchets par an. Les conteneurs placés à Malbosc ont permis de récupérer pour 1997 : 8 Tonnes de verre (en 1996 : 4 T 300) Fin 1998, le Sicom sera équipé de bennes-peseuses, ce qui permettra de connaître exactement le volume des ordures ménagères et de déterminer ainsi le coût réel.

Donc, dès à présent :

- compostons nos déchets végétaux
- recyclons le verre ainsi que les papiers-cartons...



# Parc Naturel Régional de la Châtaigneraie et des Sucs d'Ardèche

## Un projet bien enraciné

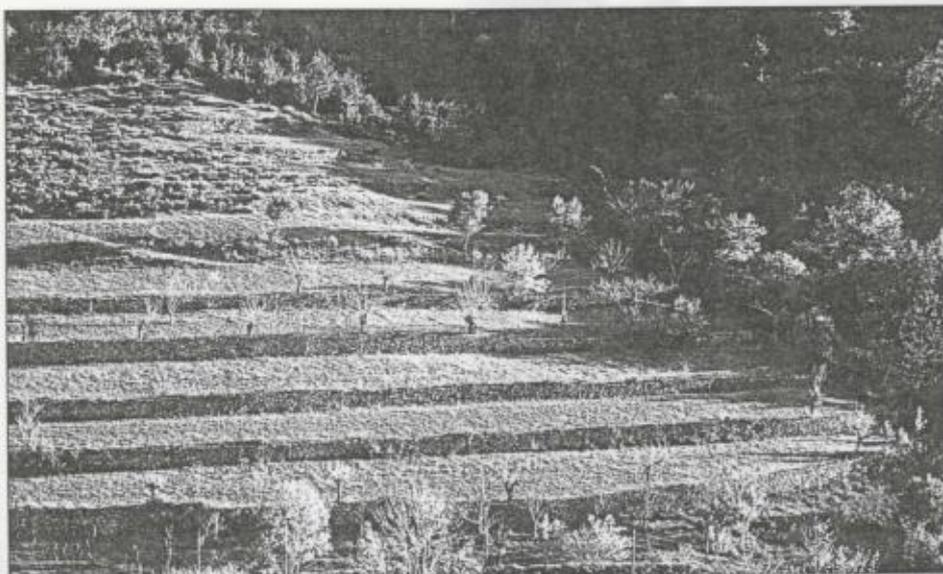
Le projet de Parc naturel régional de la châtaigneraie et des sucs d'Ardèche est né de la volonté des acteurs locaux. Les premières réflexions ont été conduites au sein du Syndicat des Producteurs de châtaignes et marrons de l'Ardèche dès 1992.

Au-delà des strictes limites de leurs activités, des agriculteurs ont eu le sentiment d'appartenir à un environnement, des paysages et cultures riches mais fragiles. Ils se sont sentis responsables d'un terroir dont ils voulaient à la fois préserver la qualité et renforcer la vitalité. La volonté d'élaborer un projet fédérateur de développement durable s'appuyant sur les ressources locales correspondait aux objectifs des Parcs naturels régionaux.

Rapidement, la réflexion a été étendue à l'ensemble de la profession agricole, soutenue par les élus du Département, encouragée par les différents services des administrations et collectivités de l'Ardèche, adoptée par les chambres consulaires, diffusée auprès des associations, des socio-professionnels ou des particuliers.

Parallèlement, le Conseil régional Rhône-Alpes a redéfini sa politique vis-à-vis des parcs naturels régionaux : par délibération en date du 24 février 1995 il a, entre autres, retenu les Sucs, Bouffières et Cévennes d'Ardèche comme territoire éligible. C'est donc tout naturellement que la Région a décidé, dès juillet 1995, de soutenir fortement l'initiative du territoire, puis de confirmer son implication en approuvant en mars 1997 l'engagement de la procédure pour la création d'un Parc naturel régional.

Tout le travail a été conduit en partenariat étroit et avec le soutien des services de l'Etat (Direction régionale de l'environnement).



### Naissance du projet (92-94)

- 1992 : premières réflexions pour la création du Parc
- 5 mars 1993 : création du Comité d'étude
- fin 1993 : dépôt d'un dossier d'intention à la Région

### Etude préalable (95-96)

- 28 juillet 1995 : acceptation du dossier d'intention par le Conseil Régional, lancement de l'étude préalable
- 1996 : réunion des groupes thématiques, expertise du périmètre et préparation du contrat-environnement

### Contrat-environnement (97-98)

- 21 mars 1997 : approbation du contrat-environnement par le Conseil Régional
- 97-98 : conduite des opérations exemplaires rédaction de la charte constitutive du Parc

# Partenariat exemplaire

Un Comité d'étude pour la création du parc naturel régional a été créé le 5 mars 1993. Il s'agit d'une association Loi 1901 dont les statuts préfigurent le futur syndicat mixte de gestion qui devra être créé. A l'origine, six structures intercommunales ont porté le projet : SIDCA, SIDAHOA, SI des Boutières, SI des vallées de la Beaume et de la Drobie, SIDA des Vans, CDC du Pays de Vals. Depuis, d'autres les ont rejoints : SIVOM de la Haute Vallée de la Loire, de Lamastre, de Vernoux, de St-Etienne-de-Lugdarès et de Vinobre. Le Conseil Général de l'Ardèche soutient activement le projet depuis son origine.

A la demande du Conseil Régional, et en coordination étroite avec lui, un dossier d'intention a été constitué et lui a été soumis. Il a été accepté en Commission Permanente du 28 juillet 1995, engageant une étude préalable de 1 an. Cette étude a permis de construire les fondations du projet avec la délimitation du périmètre, le bilan et les orientations proposées pour le territoire, l'information des populations, la mise en place d'un suivi scientifique.

Tout ce travail est décrit dans un rapport intitulé "Contrat-environnement" approuvé en mars 1997 par le Conseil Régional Rhône-Alpes. Pendant deux ans, les Ardéchois vont préparer la charte du futur Parc et le plan qui doit l'accompagner (document cartographique au 100.000ème), et réaliser les opérations exemplaires.

L'approbation de la charte constitutive du Parc par toutes les collectivités territoriales concernées, puis par l'Etat, est l'objectif final de cette démarche partenariale. Ce sera aussi le point de départ pour la mise en oeuvre d'un projet exemplaire de développement durable élaboré et porté par un territoire.

En 1996, une cinquantaine de réunions thématiques décentralisées ont donné l'occasion à un millier de participants d'élaborer les grandes tendances du futur Parc.

Neuf groupes de travail ont été créés : faune, flore et milieux naturels - architecture, urbanisme et paysages - culture et patrimoine - accueil, éducation et information - agriculture et forêt (châtagnes, gestion de l'espace, installation et pluriactivité, produits, filière bois) - artisanat, commerce et industrie (soutien et innovation) - transports et communications - services de proximité - tourisme et loisirs (ressources locales humaines, produits du tourisme, produits de loisirs, commercialisation).

Les atouts et faiblesses du territoire ont été identifiés et les premières orientations proposées.

# un Projet de Développement durable

De plus, une vingtaine d'opérations exemplaires à conduire dans le cadre des deux ans du contrat-environnement ont été retenues.

Les débats ont mis en évidence la recherche permanente (et inhérente aux objectifs même des PNR) de l'équilibre entre le développement économique et la préservation de l'environnement. Il s'agit bien d'un projet de développement intégré, approprié et porté par les habitants eux-mêmes qui insistent sur l'importance des rencontres et échanges dans cette démarche.

Il est d'ores et déjà possible de pressentir les principaux leviers d'actions du futur Parc avec d'une part l'élaboration d'expérimentations exemplaires, et d'autre part tout le travail de fond, d'information, de communication et de sensibilisation à l'environnement.



Crédits photos : Claude Fougeiral - Yves Verilhac

# les grandes Orientations retenues

Les nombreuses réunions ont déjà permis d'identifier les axes forts du futur Parc naturel régional. Cette liste n'est pas exhaustive.

## Identifier et préserver le patrimoine naturel :

améliorer la connaissance des milieux et risques de dégradations, veiller à la compatibilité des différentes activités, valoriser les spécificités (géologie, rivières, ...), favoriser le dialogue entre les différents utilisateurs de l'espace (chasse/protection, agriculture/forêt,...), informer sensibiliser...

## Comprendre et valoriser les paysages :

compléter la connaissance et identifier les points noirs, valoriser les architectures locales, aider à l'intégration des constructions,

encourager le logement locatif, expliquer les textes en vigueur...

## Coordonner et promouvoir les activités culturelles :

créer des lieux de rencontre, connaître et promouvoir la culture locale (patrimoine bâti, oral, histoire, manifestations, vie associative, métiers et savoir-faire), aider au développement de la vie sociale...

## Promouvoir une agriculture de qualité aux fonctions multiples :

soutenir la gestion raisonnée de l'espace et des paysages, limiter les impacts sur l'environnement et les paysages, favoriser l'installation des agriculteurs, étudier et développer les filières, faire reconnaître la qualité des productions (labellisations, manifestations,...)...

## Maîtriser l'extension forestière et optimiser l'existant :

dynamiser la filière bois, promouvoir l'utilisation du bois de châtaignier, encourager l'utilisation énergétique, veiller à toutes les fonctions (productives, écologiques, paysagères, récréatives...)

## Promouvoir un développement économique harmonieux :

améliorer la connaissance du tissu économique, soutenir les activités existantes, soutenir les initiatives en faveur de l'environnement, les expériences et productions locales, participer au maintien des industries, commerces, artisans et services publics...

## Encourager un tourisme cohérent et intégré :

développer l'hébergement, les activités sportives, culturelles et de découverte, connecter l'offre, améliorer les prestations, développer la formation et sensibiliser aux atouts du territoire...

## Développer la pédagogie de l'environnement :

créer des outils pédagogiques, favoriser l'appropriation du territoire...

## Informers, communiquer :

associer le grand public au projet, connecter les différents acteurs, identifier et promouvoir le territoire (nom, logo, ...), éditer une documentation spécifique, coordonner les marques et labels, homogénéiser et améliorer la signalétique (routes touristiques, randonnées,...), installer des points d'information, favoriser les rencontres...

## 18 opérations exemplaires

Pendant les deux années du contrat-environnement, le Comité d'étude va mener 18 opérations qui préfigurent du rôle du futur Parc :

### Connaissance et promotion des atouts du territoire :

Réhabilitation de béallères, aménagements pédagogiques d'une forêt, édition d'un poster sur les châtaigneraies, inventaire et promotion des moulins, création d'un parcours thématique sur le protestantisme, recherches scientifiques sur la Genette ;

### Valorisation des produits et savoir-faire :

Programme pédagogique sur le thème du goût, étude de la filière myrtille, développement d'une boisson à la châtaigne, préparation d'un atelier de décorticage des châtaignes, inventaire de fruits oubliés et création d'un verger vitrine, gestion différente d'une plantation de résineux, rénovation de murets et parapets ;

### Reconnaissance et protection des paysages :

Etude paysagère d'un POS, création d'une route des paysages, mise au point d'un circuit pour les camping-cars ;

### Création d'emplois environnement :

Expérience locale de création d'emplois pour l'entretien de l'espace, élaboration d'une stratégie pour la pédagogie de l'environnement.

# le Territoire retenu

Le territoire retenu comprend environ 180.000 hectares, sur la bordure orientale du Massif Central, à l'extrême sud-ouest de la Région Rhône-Alpes. Le périmètre d'étude comprend deux grandes entités : les Boutières au nord, correspondant au bassin versant de l'Eyrieux, et la Cévenne d'Ardèche au sud.

142 communes sont concernées directement, alors que 6 villes-portes en périphérie sont pressenties : Privas, Aubenas, Lamastre, Vernoux, St-Agrève, Les Vans.

Les Monts Gerbier-de-Jonc et Mézenc surplombent les Boutières dans le secteur des sucus volcaniques, alors que le Massif du Tanargue domine la Cévenne ardéchoise. Les reliefs marqués, les serres élevées et vallées entaillées ont conditionné l'activité humaine.

C'est le pays des terrasses, moutons et châtaigniers sur des pentes abruptes. En fonds de vallées, les moulinages témoignent de la richesse hydrique et du passé industriel de ces zones.

Depuis la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, ces régions ont perdu de leur dynamisme : déclin de l'industrie de la soie, maladie des châtaigniers, concentration des infrastructures dans les vallées. Le départ des jeunes a entraîné le vieillissement de la population : avec 70.000 habitants, la densité moyenne du territoire à l'étude est de 32 habitants au km<sup>2</sup>. En diminution jusqu'en 1990, cette population présente un taux de vieillissement significatif (environ 30 % de plus de 60 ans).

Le tourisme se développe, bien que de manière inégale. L'agriculture est l'activité principale qui structure encore le territoire : il s'agit d'une agriculture de pentes qui a laissé un héritage patrimonial exceptionnel : terrasses, béalières, paysages, petit patrimoine bâti,...

Les principales productions concernent l'élevage ovin, la castanéiculture ou, plus localement, les fruits et la vigne.

La déprise rurale fragilise le tissu social et menace les richesses patrimoniales. Les services publics et le petit commerce ont du mal à se maintenir.

Au nord, le Cheylard et St-Martin-de-Valamas ont su maintenir et développer le 2<sup>ème</sup> pôle industriel d'Ardèche (textile technique, bijouterie, eaux minérales, ...). Au sud, l'axe Privas-Aubenas-Largentière offre un bassin d'emplois important pour l'arrière-pays des montagnes d'Ardèche.



La délimitation du périmètre était rendue difficile par la taille et la diversité des territoires concernés, répondant tous aux critères d'éligibilité des PNR : fragilité socio-économique, richesse patrimoniale, cohérence globale. Cette complexité géographique, doublée d'une forte volonté locale, a conduit le Conseil Régional à demander au Comité d'étude de piloter une expertise indépendante. Le travail, mené par le Cabinet RCT (St-Etienne) a permis de délimiter un territoire optimum en 1996. Grâce à ce travail, de nombreux éléments de cohérence ont pu être mis en évidence.

Ce document a été réalisé par le Comité d'étude pour la création du **Parc naturel régional de la châtaigneraie et des sucus d'Ardèche** dans le cadre du programme LEADER II  
Mairie - 07190 St-Pierreville - Tél. 04.75.66.65.60

Avec le soutien de la Direction Régionale de l'Environnement

et des Eaux minérales d'ARCENS



# Le parc naturel régional

# de A à Z

## **A**ffichage publicitaire :

dans un parc naturel régional (\*), la publicité est interdite (loi n 79-1150 du 29 décembre 1979, art.7). Elle peut cependant être autorisée lorsqu'une commune institue une zone de publicité restreinte.

## **B**udget :

le budget de fonctionnement des Parcs de Rhône-Alpes est en général réparti entre la Région (60%), le Département (20%), les communes (15%), et les 'villes-portes' (5%).

## **C**harte :

la charte est un contrat élaboré par les acteurs locaux, une proposition de développement et de préservation du territoire pour les dix ans à venir. Chaque commune doit délibérer pour valider ce projet (auquel elle a participé) si elle souhaite faire partie du Parc.

## **D**éveloppement :

les territoires qui méritent l'appellation de parc naturel régional renferment un patrimoine riche mais menacé : ce sont souvent des secteurs à l'économie fragile. Ils proposent donc une nouvelle forme de développement fondé sur la préservation et la valorisation de leurs patrimoines. Les premiers Parcs ont trente ans (création le 1er mars 1967) et ont pratiqué le "développement durable" avant l'heure.

## **F**édération nationale des parcs naturels régionaux :

les trente-deux PNR de France (soit 10% du territoire national) disposent d'un véritable réseau grâce à leur fédération nationale. Ainsi, ils bénéficient de l'expérience et du poids de l'ensemble des parcs.

## **G**arantie :

l'idée de création d'un parc naturel régional en Ardèche revient en grande partie à la profession castanéicole. C'est la Région qui a cependant l'initiative de création : elle participe à l'élaboration du projet de charte qu'elle transmettra au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement pour adoption. La marque de parc naturel régional est en effet attribuée par l'Etat pour une durée de dix ans renouvelable. C'est une garantie de durabilité et un gage d'efficacité.

## **H**ébergement et hôtels :

de plus en plus de gens recherchent des loisirs de qualité : ils veulent découvrir des pays, rencontrer des habitants et partager certaines activités. Dans les parcs naturels régionaux, les gîtes qui offrent des qualités architecturales et proposent des activités de découverte de la nature peuvent être labellisés "gîtes Panda" (en partenariat avec le WWF). De plus, un réseau d'hôtels de qualité situés dans les Parcs se met en place.

## **I**ntercommunalité :

la charte du Parc permet une certaine cohérence des actions. Les structures intercommunales concernées ont soutenu le projet ardéchois depuis son origine. Toutes les communes participeront à la gestion du Parc. La communication, les échanges d'expériences et les regroupements de moyens renforcent l'efficacité et la cohérence entre les projets.

## **J**ournal :

chaque parc naturel régional a son propre journal qui lui permet de faire connaître ses activités, présenter l'action de ses partenaires, les différentes manifestations, les richesses locales etc.

## **K**ayak ou karting... :

seuls les sports motorisés ont une réglementation spécifique : chaque commune qui souhaite faire partie du parc naturel régional doit prendre un arrêté pour organiser la circulation des véhicules à moteurs sur les voies ouvertes à la circulation (loi n 91-2 du 3 janvier 1991, art.1er). La pratique des autres sports (escalade, chasse, pêche, kayak etc.) relève de codes de bonne conduite négociés au cas par cas avec les usagers.

(\*) "Parc" dans le texte

## **L**égislation :

il n'y a pas d'interdictions spécifiques aux Parcs. Seuls l'affichage publicitaire et la circulation des véhicules motorisés doivent être réglementés. La "loi paysages" du 8 janvier 1993 prévoit la compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte du Parc.

## **O**bjet :

le parc naturel régional participe au développement local. Il doit protéger son patrimoine naturel, culturel et paysager grâce à une gestion dynamique ; il contribue à l'aménagement du territoire, à son développement économique, social et culturel ; il développe l'accueil, l'animation, l'éducation et l'information du public.

## **R**égional :

la proposition de classement d'un territoire en parc naturel régional est de la compétence du Conseil Régional. Il en existe déjà 5 en Rhône-Alpes : Bauges, Chartreuse, Haut-Jura (pour partie), Pilat, Vercors. Une trentaine de nouveaux projets se préparent en France : tous n'obtiendront pas cette marque convoitée.

## **U**rbanisme :

le droit de construire reste soumis aux documents d'urbanisme existants et dispositions générales (loi montagne, règlement national d'urbanisme etc...).

## **M**arque :

le nom et le logo du parc naturel régional sont déposés à l'Institut National de Propriété Industrielle par le ministère de l'Environnement. Il s'agit d'une marque (non d'un label), confiée à l'organisme de gestion du PNR qui l'attribue à son tour à des productions, prestations et services locaux sur la base de cahiers des charges.

## **N**aturel :

pour être Parc, un territoire doit comporter un patrimoine reconnu au niveau national. Le Parc doit identifier ce patrimoine et assurer une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages en partenariat avec tous les acteurs concernés.

## **P**lan de parc :

le plan de parc est le document cartographique qui traduit les orientations de la charte. Il est prospectif et permet donc un aménagement cohérent du territoire. Compte-tenu de la taille des Boutières et Cévenne d'Ardèche, le plan de Parc devrait être au 1/100.000ème).

## **Q**ualité :

le nom de parc naturel régional est synonyme de qualité pour le territoire concerné et l'ensemble de ses prestations et productions. D'après une enquête récente, 75% des consommateurs interrogés associent les productions d'un Parc aux notions de "naturel", d'"authenticité", et d'"artisanal".

## **S**yndicat mixte :

le PNR est administré par un syndicat mixte comprenant les communes du territoire, le Conseil régional, le Conseil général, et associant les structures de développement local, les chambres consulaires et associations. Le parc est donc géré au plus près par les acteurs du terrain.

## **T**ravail :

une enquête récente a confirmé l'impact des Parcs en matière de création d'emplois : en 1994, les Parcs ont entraîné la création ou le maintien de 900 emplois directs (salariés des Parcs), 1400 emplois indirects (liés aux programmes d'actions), et près de 3000 emplois induits (dans les activités économiques du territoire), soit plus de 5000 emplois.

## **V**ille porte :

une ville porte est située en périphérie du PNR. Elle n'en fait pas partie directement mais entretient des relations privilégiées (ville-campagne) par le biais de conventions. 6 villes-portes sont présentes en Ardèche : Saint-Agrève, Vernoux, Lamastre, Privas, Aubenas et Les Vans.

## **Adresses utiles :**

**Comité d'étude PNR de la châtaigneraie et des sucs d'Ardèche** : Mairie, 07190 St-Pierreville

**Fédération des PNR** : 4, rue de Stockholm, 75008 Paris (minitel 36.15 parcs naturels)

**Direction régionale de l'environnement** : 19, rue de la Villette, 69003 Lyon.

**Région Rhône-Alpes, direction env. et énergie** : 78 rte de Paris, BP 19, 69751 Charbonnières.

# MALBOSC

... un peu de son passé, suite

## *Eglise : le financement -imposition extraordinaire et appel à la magnificence royale.*

L'an 1844 et le 14 du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Malbosc, canton des Vans, réuni extraordinairement dans la maison commune, en vertu de la lettre de M. le sous-préfet du 8 du présent mois, ledit conseil assisté du conseil adjoint composé des plus forts contribuables...

M. le maire, président, fait connaître aux deux conseils réunis les devis estimatifs des travaux à exécuter pour la reconstruction de l'église, lequel se porte à la somme totale de 17 557,43 francs. Il a en même temps indiqué les ressources dont la commune peut disposer pour y faire face. Elles consistent :

1) en la somme de 983 francs provenant des fonds appartenant à la caisse municipale arrêté dans le budget de 1844.

2) en celle de 6154 francs de produit de la souscription volontaire dans laquelle somme est comprise le don de M. de Lavernède.

3) en un don religieux de la somme de 800 francs soumis en ce moment à l'autorisation royale.

4) en la somme de 1000 francs à laquelle ont été évalués en sus des frais de démolition, les matériaux de l'ancienne église.

Toutes lesquelles sommes réunies font la totalité de 8937,50 francs. Dont il suit qu'il y a insuffisance de celle de 8620 francs.

En conséquence, M. le maire invite les 2 conseils à



aviser aux moyens à prendre pour la compléter. Les 2 conseils ont arrêté ce qui suit : considérant

1) que p o u r compléter la

somme de 8620 F manquants pour remplir la somme entière à laquelle s'élève le devis estimatif, il faut avoir recours à une imposition extraordinaire.

2) que la commune dont le total des impositions ne s'élève pas à la somme de 4000 francs est évidemment Pauvre qu'elle va être épuisée par les sacrifices volontaires qu'elle s'est déjà imposée pour cette construction urgente ne peut s'imposer extraordinairement pour toute cette somme.

Sont d'avis qu'il soit fait une imposition extraordinaire de 4000 francs à raison de 20 centimes par franc sur toutes les contributions directes pendant le nombre d'années suffisantes pour emplir lesdits 4000 francs, en commençant à l'année 1845, qu'il soit adressé une demande au Gouvernement et fait appel à la magnificence royale pour qu'il veuille bien fournir la somme de 4620 francs pour compléter le solde entier du montant du devis estimatif. Ce devis sera envoyé à M. le sous-préfet avec la présente délibération en double expédition.

Fait et délibéré dans la maison commune le même jour et an que dessus, les membres présents ont signé.

## *Eglise et chemins vicinaux ... joie ou contrainte !*

L'an 1844 et le 24 du mois de février, le conseil municipal de la commune de Malbosc réuni dans les lieux ordinaires de ses séances...

M. le maire expose au conseil que de tous les points de la commune on lui avait exprimé le désir d'affecter à la construction de l'Eglise les journées des chemins vicinaux que désirant se rendre à un vœu aussi général il n'avait cependant pas voulu adresser cette demande à l'autorité supérieure sans avoir pris l'avis du conseil municipal. Le conseil a témoigné sa satisfaction de cette communication de M. le maire a unanimement répondu :

1) que les vœux de toute la commune sans exception était d'employer la plus grande partie des journées des chemins vicinaux à la construction de l'Eglise.

2) que ne pas obtempérer à ce désir, c'était indisposé contre le maire et le conseil municipal toute la commune qui déjà s'était imposée de si grands sacrifices pour l'indispensable réparation de son Eglise.

3) que c'était dans cette seule intention que l'année 1843, le conseil avait voté trois journées pour chaque hommes ou bête de trait.

4) que tous les chemins de la commune étant en aussi bon état qu'ils puissent être dans une commune telle que Malbosc qu'on y emploierait un nombre aussi considérable de journées et que les habitants ne se porteraient au travail qu'en murmurant et contraints tandis qu'ils iraient avec joie faire leurs journées à l'Eglise.

5) qu'un tiers des journées de 1843 et 1844 paraissait plus que suffisant pour conserver les chemins dans le meilleur état possible dans la commune.

Pour tous ces motifs, le conseil est unanimement d'avis de prier M. le Sous-Préfet d'autoriser M. le maire à employer les 2/3 des journées de 1843 et 1844 à la reconstruction de l'Eglise et de réserver l'autre tiers pour l'entretien des chemins vicinaux.

Le conseil espère que M. le Sous-Préfet aura égard aux grands sacrifices que s'impose la commune pour la reconstruction de son église qu'il ne voudra pas la surcharger inutilement en lui refusant la grâce qu'elle sollicite.

Fait et délibéré dans la maison commune le même jour et an que dessus, les membres présents ont signé.

1842 le 10 novembre suite à une lettre du Préfet en date du 23 septembre 1842,

"que l'administration des Postes doit faire transporter, distribuer à domicile et recueillir tous les jours dans les communes dépourvues d'établissement de poste les correspondances administratives et particulières, que toute fois l'établissement de ce service journalier ne peut avoir lieu que successivement et à raison des besoins des localités constatées par les délibérations des conseils municipaux".

En conséquence le maire propose au CM qu'il soit pris une délibération pour demander au Préfet que soit établi à dater du 1er janvier 1843 un service journalier pour le transport des dépêches.

Motifs :

- population assez importante ?
- limitrophe avec le Gard et la Lozère
- exploitation d'une mine d'antimoine à laquelle est jointe une usine pour la fabrication de ses produits ce qui nécessite au propriétaire de cet établissement une correspondance active et nombreuse.

Fait et délibéré dans la maison commune le même jour et an que dessus, les membres présents ont signé.

### Petite histoire de la Poste et du timbre poste !

Les origines de la poste remonteraient à l'Égypte du Moyen Empire, mais le véritable précurseur de ce service fut l'Empereur romain Auguste qui fonda le *cursus publicus*, administration qui gérait l'acheminement du courrier impérial. Au Moyen Âge, le roi, les grands seigneurs et les institutions religieuses disposaient de leur propre organisation postale. Il fallut attendre le règne d'Henri III pour que la poste devienne accessible aux particuliers. Elle fut instituée administration d'État le 15 juin 1795, puis nommée «Administration générale des postes et messageries!». La poste connut un tournant important au XIX<sup>e</sup> siècle : elle acquit progressivement sa fonction commerciale et industrielle. Cet aspect se développa grâce à l'apparition du chemin de fer dans les années 1840, et à l'adoption du timbre-poste en France en 1848, mis en service en Angleterre par sir Rowland Hill huit ans plus tôt. En 1878, la poste s'unit aux services télégraphiques pour former le ministère des Postes et Télégraphes. En 1959, l'institution devint le ministère des Postes et Télécommunications. En 1991, les services postaux furent détachés des services de télécommunications, tout en dépendant du même ministère, celui des Postes, des Télécommunications et de l'Espace. Quant au caractère financier de la poste, celui-ci ne cessa de s'affirmer depuis la création du mandat-poste en 1817, avec notamment l'instauration de la Caisse nationale d'épargne en 1881, et la mise en place du chèque postal en 1918.

Depuis le moyen âge, en raison de l'insécurité des chemins, l'usage voulait que le destinataire payât le prix de transport de la lettre, évalué selon le poids et la distance mais cette perception entravait la distribution (refus, fraudes sur les taxes, etc...)

Un conseiller au Parlement de Paris eu l'idée, lors de la création de la petite poste à Paris le 8 août 1653 "d'affranchir" le destinataire (d'où le terme "affranchissement") en inventant le billet de port payé, dissocié de la lettre elle même et sorte de préfiguration du timbre poste. Cet acquittement préalable par l'expéditeur fut peu usité en raison de l'obligation de le faire au bureau de poste. Il fallut simplifier et alléger les tarifs ainsi que créer un mode de perception simple. Après diverses tentatives, le 1er timbre poste, preuve tangible de l'acquittement par l'expéditeur fut adopté en France le 28 août 1848 à l'instigateur d'Arago directeur de l'administration des Postes.



1er timbre français - 1849

le 1er janvier 1849 vit la mise en service sur tout le territoire, Corse et Algérie comprises, du 20 centimes noir à l'effigie de Cérés, symbolisant la liberté dans l'abondance !

Les émissions de timbres en France autrefois étaient rares. Elles survenaient aux changements de tarifs ou de régime ou lorsque la figurine avait cessé de plaire. Vers 1900, un souci esthétique apparut et à partir de 1924, le timbre devint un support de propagande.

Aujourd'hui, la majorité des pays émettent des timbres illustrés, parfois dans le seul but de réaliser un bénéfice important grâce à la vente aux collectionneurs.

Parmi les timbres les plus célèbres figurent ceux dont il ne subsiste qu'un unique exemplaire. Le one cent magenta du 4 avril 1856, timbre octogonal de Guyane britannique, a longtemps eu la réputation d'être le timbre le plus précieux du monde car il n'existait aucune trace d'un deuxième exemplaire. Il fut vendu, en 1980, pour la somme de 850 000 dollars au cours d'une vente aux enchères organisée à New York!; c'est le prix le plus élevé jamais payé pour un seul article de philatélie dans une vente publique.



# Médecine agricole Gare aux tiques et à la borréliose de Lyme

Les piqûres de tiques peuvent, dans certains cas, transmettre des maladies infectieuses. La borréliose de Lyme en est une. Celle-ci peut, au-delà des manifestations cutanées, provoquer différents symptômes plus ou moins graves.

La borréliose de Lyme (1) est une infection chronique et polymorphe transmise par certaines espèces de tiques. Alors que ses manifestations cliniques étaient connues depuis longtemps, cette maladie n'a été identifiée qu'en 1975, à Lyme (dans le Connecticut, aux États-Unis). Puis, en 1982, son agent étiologique – la bactérie *Borrelia burgdorferi*, véhiculée par les tiques – a été découvert et cultivé.

## Comment peut-on la détecter ?

Il est souvent difficile de diagnostiquer la borréliose de Lyme du fait de symptômes et signes communs à de nombreuses autres maladies. La fièvre, la fatigue, les douleurs musculaires peuvent faire penser à la grippe ou à la mononucléose infec-

tieuse. Les douleurs articulaires peuvent être associées à certaines arthrites rhumatismales.

C'est pourquoi la recherche diagnostique doit prendre en compte la possibilité d'une exposition aux tiques, dans des zones à risques. Des examens sérologiques peuvent également permettre de détecter la présence d'anticorps de la bactérie, mais ils ne conduisent pas, avec certitude, à la confirmation de la maladie.

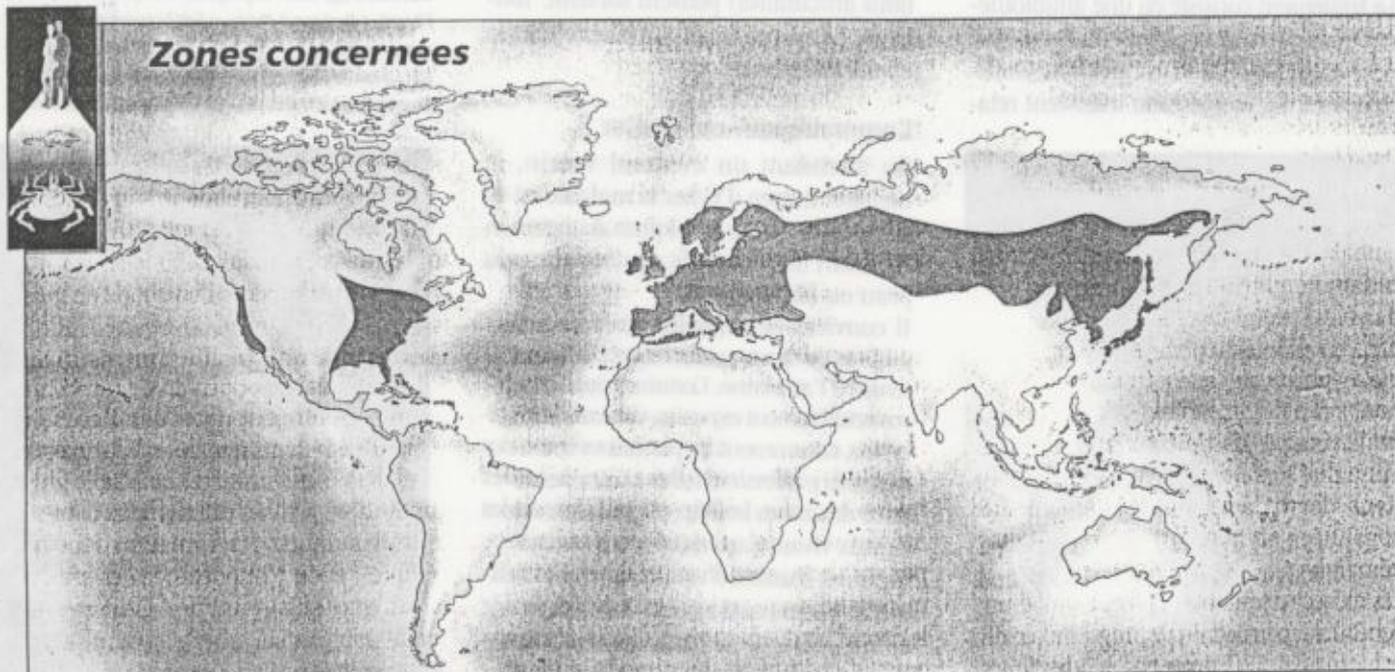
## Quelles sont les zones à risques ?

La borréliose de Lyme sévit dans des zones géographiques qui réunissent trois conditions : la présence de la bactérie, les tiques qui peuvent la transmettre, et les mammifères (comme les rongeurs ou le gibier)

permettant aux tiques de se nourrir à tous les stades de leur existence. Elle est présente dans les régions tempérées de quatre des cinq continents (voir carte). C'est en fait dans les zones humides, et le plus souvent dans les forêts, qu'on la trouve. On peut y être exposé en France, hormis dans le Sud-Est qui en est exempt, ou au-delà de 1.500 m d'altitude.

## Comment la maladie se manifeste-t-elle ?

L'évolution clinique s'étale sur plusieurs années ; dans un premier temps, peu après la piqûre de tique (de trois à trente jours après), apparaît une lésion caractéristique de la maladie : l'érythème migrant, rougeur légèrement inflammatoire, macu-



La borréliose de Lyme est répandue dans les régions tempérées et boréales du globe, de la Chine à l'Amérique du Nord, et de la Scandinavie à l'Afrique du Nord.

leuse, qui progresse au rythme de quelques millimètres par jour, pour atteindre plusieurs centimètres. Celui-ci disparaît spontanément, même en l'absence de traitement. A ce symptôme sont parfois associés fatigue, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires et articulaires.

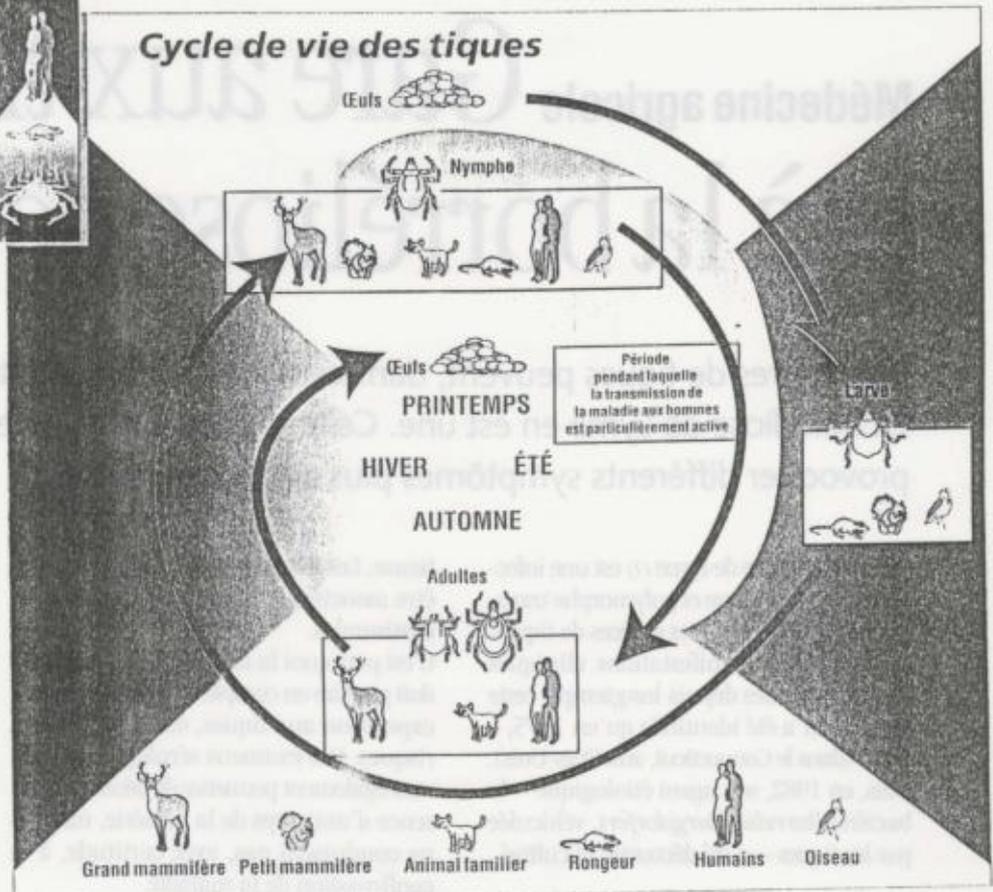
Ultérieurement, après diffusion de l'agent pathogène dans l'organisme, peuvent se manifester d'autres lésions cutanées.

Jusqu'à dix mois après la piqûre, celles-ci prennent la forme d'un nodule ou d'une plaque érythémateuse localisée le plus souvent sur le tronc mais également au lobule de l'oreille ou à l'aréole mamelonnaire. Beaucoup plus tard peut survenir une inflammation (acrodermatite chronique atrophiante) touchant les membres inférieurs ou le dos de la main. Celle-ci persiste pendant plusieurs années et évolue vers une atrophie de la peau qui prend un aspect « parcheminé ».

Ces lésions peuvent apparaître isolément, ou accompagnées d'autres manifestations : neurologiques, cardiaques, arthritiques. La prédominance des formes cliniques est très différente d'une zone géographique à l'autre : les lésions cutanées chroniques sont quasi inconnues aux Etats-Unis, les arthrites moins fréquentes en Europe (bien que notables en France et en Belgique), où les manifestations neurologiques semblent plus répandues.

### Comment la traite-t-on ?

Le traitement consiste en une antibiothérapie, administrée la plupart du temps par voie orale. Si celle-ci est prescrite suffisamment tôt, la guérison intervient rela-



Le développement des tiques se déroule en quatre stades : œufs, larve, nymphe et adulte. Le cycle complet s'étend sur deux ans.

tivement rapidement. Par contre, si la maladie n'a été décelée et soignée qu'à un stade tardif, des complications (atteintes neurologiques, troubles cardiaques, affections articulaires) peuvent survenir. Toutefois, l'évolution de la maladie vers la chronicité est rare.

### Comment peut-on l'éviter ?

En attendant un éventuel vaccin, le meilleur moyen d'éviter la maladie est de se protéger contre les piqûres de tiques en utilisant des répulsifs appliqués sur la peau ou les vêtements. Il convient de surveiller les éventuelles piqûres de tiques, parasites actifs du printemps à l'automne. Certaines populations, particulièrement exposées, doivent être vigilantes, notamment les personnes ayant des activités professionnelles (2) ou de loisirs dans des zones boisées et humides, ou les ruraux vivant dans des régions infestées. En cas de fixation d'une tique, il faut l'éliminer le plus rapidement possible afin de réduire le risque de transmission. Attention : ne jamais tirer pour l'enlever (la tête pourrait rester fixée), mais « dévisser » lentement, à l'aide de pinces, puis désin-

fecter. En cas de rougeur, il est nécessaire de consulter son médecin. ■

(1) Lors du XXIV<sup>e</sup> symposium de l'Institut national de médecine agricole, le professeur Guy Baranton, de l'Institut Pasteur à Paris, a fait le point sur cette curieuse maladie.

(2) La borreliose de Lyme figure au tableau des maladies professionnelles des régimes agricole et général.

Erythème chronique migrant.



La tique, vecteur de l'agent de la borreliose de Lyme.



## L'ARC EN CIEL

L'été dernier, alors que je me livrais à quelques travaux de peinture avant d'aménager avec ma famille à la Cure de Malbosc, je fus témoin d'un spectacle des plus étonnants. J'étais sorti faire une pause sur la terrasse et je vis un arc-en-ciel - - plein sud.

Cet arc-en-ciel, avec sa palette de couleurs lumineuses du mauve-indigo à l'orangé rouge, formait un demi-cercle parfait. Son diamètre était d'environ 2 ou 3 km et ses extrémités touchaient le sol. Les nuages venus de l'ouest semblaient se dissoudre en entrant dans sa sphère, où l'azur paraissait différent, plus serein.

Peu à peu, la courbure multicolore se détacha de la terre à l'est et commença à s'effacer en remontant vers le zénith. Lorsque ce mouvement d'effacement eut presque atteint le Milieu du Ciel, une vision surprenant s'offrit à mes yeux : de l'arc lui-même se forma un faisceau diagonal de lumière blanche qui traversa le quart de cercle sud-ouest du ciel. Le tout formait un arc avec une flèche pointée vers cette partie de la voûte céleste. Puis le faisceau se résorba et l'arc se mit à décliner vers son extrémité ouest avant de disparaître.

J'ignore depuis combien de temps l'arc-en-ciel déployait sa splendeur irisée lorsque je l'ai aperçu. Les métamorphoses qu'il m'a été donné d'admirer ont duré une bonne heure. Les yeux pleins de couleurs, j'en avais presque oublié mes travaux... de peinture !

Replongé depuis dans le tohu-bohu de la vie moderne, je jette toutefois de temps à autre un regard là-haut. Nous avons bien de la chance de jouir d'une vue aussi dégagée et d'être si près des cieux. Je songe aux anciens qui ont fondé ce village. Sûrement, son point de vue unique est pour quelque chose dans le choix du lieu.

J'ai écrit : les cieux, comme s'il en existait plusieurs. Les anciennes écritures évoquent souvent le firmament au pluriel.

C'est que le ciel n'est jamais le même - - et pour qui l'observe souvent, il est plein de leçons. Si l'être humain se tient debout et peut voir aussi loin, n'est-ce pas pour contempler ses infinies merveilles ? Mais qui songe encore, en ces temps affairés, à lever les yeux ?

James.

## Le premier HALLOWEN à Malbosquet

19 heures, il fait nuit. Je commence à être excitée. Je découpe les draps avec de petits trous dedans. Je passe une corde au cou, je fais des crocs et je prends un panier.

Un panier, pourquoi faire ? Et bien, mes chers amis, un panier pour récolter des bonbons !

La tradition celte s'installe pour la première fois à Malbosquet, et si vous entendez ce petit chant : "des bonbons ou des bobos ?", prenez vite un gros paquet de bonbons et vous êtes épargnés. Mais les monstres n'étaient pas nombreux, 3 vampires dont un qui tient une grosse citrouille découpée en forme de tête et allumée d'une bougie. Ca y est, j'attaque sans faire de bruit et hop !!!, vous avez vu la technique ?

La nuit se fait de plus en plus noire et le vampire d'à côté tombe parce qu'il n'a pas vu la pierre ! C'était comique, je vous le jure !!!

Alors moi, j'attaque l'avant dernière maison, mais ZUT ! je me suis trompée, je fonce dans les coins, je me prends des plantes dans la figure et pour finir, je tombe dans les ronces !!!

Ah, la la ! mais je ne veux pas dire ce mot pour épargner les âmes sensibles !

Je me secoue un peu et finalement, j'ai trouvé l'avant dernière maison. Mais Horreur... celui-ci n'avait pas de bonbons ! Alors je le regarde d'un air féroce mais c'est bon ! il nous a donné des pommes, je l'épargne !

Mais je vous assure que c'était le meilleur Halloween que je n'ai jamais fêté. Cette soirée se termine en se goinfrant de bonbons et je pense même qu'il y en aura pour le prochain HALLOWEN !

Marie, 10 ans